

LE VOTE ÉLECTROCUTÉ

LE 23 MAI 2012 THOMAS DESZPOT

À partir de ce mercredi 23 mai, les Français de l'étranger peuvent voter pour élire leurs députés, grâce à des sites spécialisés. Mais ce vote électronique souffre déjà de multiples dysfonctionnements. "*Système inacceptable et peu fiable*", "*dangereux pour le secret du vote*" : les experts que nous avons sollicités décrivent une quasi imposture électorale.



Pour la première fois, les Français de l'étranger sont appelés à élire leurs députés. Onze nouvelles circonscriptions leur sont dédiées lors de ces élections législatives. En plus du vote classique par bulletin, qui se déroulera le 2 juin, il leur est désormais possible de voter par Internet entre le 23 et le 29 mai.

Sont concernés tous les électeurs ayant accepté de communiquer leur adresse électronique, soit 700 000 personnes parmi le million de votants réparti sur les cinq continents, d'après le ministère français des Affaires étrangères. Sur son site, le Quai d'Orsay **revient sur le dispositif** et annonce :



Pour la première fois, lors de ces élections législatives, il sera possible de voter par Internet. Cette option de vote électronique vise à faciliter l'exercice du droit de vote de nos compatriotes établis à l'étranger parfois très loin des bureaux de vote. Elle s'ajoute à la possibilité de vote à l'urne, par correspondance ou par procuration.



Jamais utilisé lors des législatives, le vote par Internet n'est pourtant pas une nouveauté. Il a été utilisé **dès 2006**, à l'occasion de l'élection de l'Assemblée des Français de l'étranger, puis à Paris lors des **prud'homales de 2008**. Deux expériences qui **se sont soldées par des échecs**, avec un faible engouement des électeurs et des rapports d'experts accablants. En 2008 par exemple, les internautes équipés du navigateur Firefox ne pouvaient pas visualiser l'intégralité des listes. Ceux disposant d'une version plus récente du navigateur ne pouvaient tout simplement **pas voter**, faute de support développé pour la version 3.0, alors la plus répandue.

Violation

En 2006, François Pellegrini a été mandaté par l'Association démocratique des Français à l'Étranger (**ADFE**, proche de la gauche) pour contrôler le scrutin. Dans son **rapport**, le professeur d'informatique à l'Université Bordeaux-I souligne un *“grave problème de violation du secret du vote de certains électeurs”*. Six ans plus tard, il l'affirme : rien n'a changé. Alors que le vote doit garantir la confidentialité et la sincérité du choix de l'électeur, François Pellegrini pointe les failles :



L'intérêt de l'isoloir est avant tout d'éviter les pressions, et bien sûr d'éviter de divulguer son choix. Comment garantir cela via Internet ?



Pour l'enseignant, c'est *“tout le réseau de confiance qui est brisé.”* Illustration avec les mots de passe et les détails techniques du vote, qui sont adressés par simple mail aux électeurs, sans protection particulière.



M. David D. [redacted]

Pour pouvoir voter par internet au 1er tour des élections législatives, vous avez reçu par lettre ou par SMS votre identifiant de vote. **Voici le mot de passe personnel et confidentiel** qui lui est associé :

Votre mot de passe pour le 1er tour est : p9akh [redacted]

Conservez-le précieusement. Vous ne devez sous aucun prétexte le communiquer à un tiers.

POUR VOTER PAR INTERNET AU 1ER TOUR :

Munissez-vous de votre identifiant et de ce mot de passe et connectez-vous sur le site www.votezaletranger.gouv.fr.

Vous disposerez de **6 jours pour voter** : du **mercredi 23 mai** (12h00, heure de Paris) au **mardi 29 mai** (12h00, heure de Paris).

Opaque

Pour se charger du processus électoral, l'État a fait appel à des entreprises privées, un procédé certes habituel mais qui fait craindre des irrégularités. **Dans une grande enquête**, *Bastamag* ne manque pas de pointer les plantages en série et les conflits d'intérêt des différents prestataires.



Le système de vote par Internet n'en est pas à ses premiers déboires. Atos Origin [l'une des 5 entreprises retenues par l'Etat, NDLR] était en charge en octobre 2011 des élections professionnelles dans l'Éducation nationale, pour lesquelles elle a essuyé de vives critiques. De multiples dysfonctionnements ont remis en cause le bon déroulement du scrutin. Juste avant les élections, un des syndicats a eu accès pendant dix jours aux listes électorales de ses concurrents.



Souvent consultée dans ces dossiers, la Cnil a émis plusieurs délibérations. La dernière a été publiée le **8 mai 2012**, le jour de la publication du décret sur le vote électronique. Elle préconise un contrôle du vote par un expert indépendant ne devant pas présenter *“d'intérêt financier dans la société qui a créé la solution de vote à expertiser, ni dans la société responsable de traitement qui a décidé d'utiliser la solution de vote.”* Ces mesures ont été reprises par le législateur mais laissent dubitatif, surtout face à l'absence totale de point de vue contradictoire, une situation dénoncée notamment par **Numérama**. François Pellegrini,

lui, lâche sans détour :



La Cnil, c'est pipeau. Quelles que soient les recommandations, l'expert n'aura pas accès aux électrons !



Derrière ces critiques, la question du droit de regard sur le système se pose : les entreprises privées mandatées par l'État sont en effet seules responsables de la gestion technique du vote. L'opacité des procédés mis en place est l'un des problèmes majeurs qui alertent Bernard Lang, ancien directeur de recherche de l'**Inria**. Lors de l'élection de 2006, il a lui aussi rédigé un **rapport** sur le vote par Internet pour le compte de l'Union des Français de l'étranger (**UFE**, proche de la droite). *"Il est tout à fait inacceptable que la gestion du vote – procédé régalien s'il en est – soit entre les mains d'une entreprise privée. Et en plus, personne n'a de droit de regard !"* lance le jeune retraité.

Pour cet expert, *"le fait de rendre les choses secrètes ne les rend pas plus sûres."* D'autant que le vote par Internet est potentiellement plus dangereux que les systèmes traditionnels :



Si une personne mal intentionnée souhaite falsifier le vote, elle sera beaucoup plus nuisible avec un tel dispositif. En détournant le système informatique mis en place, elle peut modifier les résultats à grande échelle. Généraliser le vote par Internet est une folie, c'est laisser la porte ouverte à un risque de triche massive.



Acide

Unanimes, les experts s'accordent à dire que malgré toutes les procédures de sécurité et de contrôle, le vote par Internet est par essence faillible. Le Sénat, qui **s'est penché** en 2007 sur l'utilisation du vote électronique chez nos voisins européens conclut en ces termes :



De façon générale, le vote électronique ne paraît pas répondre aux espoirs qu'il a nourris.



C'est au Pays-Bas que le recul est le plus net : après avoir concerné jusqu'à 90% des suffrages exprimés dans les années 90, les procédés de vote électronique ont été **bannis en 2008**. À l'origine de cette décision, encore et toujours un manque de fiabilité.

En cas de fraude dans sa circonscription, chaque citoyen est libre d'alerter le Conseil constitutionnel, qui se charge ensuite de vérifier les infractions. Selon les résultats, les décisions peuvent varier : pour des problèmes concernant un faible nombre de bulletins, une annulation de certains résultats est à envisager. Dans des cas de graves irrégularités, les Sages peuvent aller jusqu'à l'invalidation générale de l'élection. Présent dans une centaine de circonscriptions, le Parti pirate a fait part de **ses réserves** quant à l'utilisation du vote par Internet. Il incite d'ailleurs tous les électeurs qui voteraient de la sorte à témoigner sur une **page spécialement dédiée**.

Alors que 700 000 personnes pourraient potentiellement voter via Internet lors de ces élections législatives, Bernard Lang réaffirme ses craintes :



Le seul geste citoyen à faire, ce serait de verser de l'acide dans le dispositif.



Illustrations via Flickr par **Laurence Vagner** [CC-by-nc-sa] modifiée avec **PicYou**, via le **Parti pirate** [CC-by] et via Flickr par **kirk lau** [CC-by]

HARDKOR

le 23 mai 2012 - 19:47 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Je vous invite également à lire mon analyse technique sur le sujet (citée par le Figaro, Numerama et Basta).

<http://hardkor.info/le-vote-par-internet-en-france-risques-de-fraudes/>

Merci de votre intérêt pour ce problème :)

VOUS AIMEZ  2 VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

ALABERGERIE

le 24 mai 2012 - 11:27 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Pour sauvegarder une idée, un concept, un contrat, aujourd'hui ce n'est pas en l'enfermant dans un bunker qu'on y arrive, mais en l'exposant partout, et en laissant voir cette idée, concept, contrat etc. à tous.

Ici, en l'espèce, la transparence la plus totale dans la programmation est la seule façon de rendre le processus inviolable : faites faire le logiciel à tous les internautes qui aiment ça, et en trois mois (et pour par un rond) vous avez un programme testé, retesté, surblindé par des milliers d'attaques qui auront révélé des faiblesses auxquelles la communauté aura remédié avec passion.

Le code du logiciel de vote doit être comme la paroi de l'urne : d'une transparence sans équivoque.

VOUS AIMEZ  11 VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

TOTO

le 24 mai 2012 - 18:40 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



l'ouverture du code ne suffit pas.

le probleme du vote electronique se passe à tous les niveaux.

- du cote du votant (securisation de la machine votant, influences humaines exterieures etc...)*
- du cote de la transmission du vote vers le serveur de stockage (securisation de la transaction)*
- du cote du serveur de gestion et stockage du vote (securisation du code et de l'electronique hebergeant le code qui peut aussi etre bidouillee)*
- du cote de la transmission des resultats (securisation de la transaction)*

il n'existe pas de moyen pouvant etre en place actuellement permettant de valider toutes ces etapes.

valider la machine de vote est une boucle sans fin. (il faut une machine pour tester et valider la machine de vote mais cette machine de test, il faut la valider elle meme par une machine qui serait elle meme validee par une autre machine...)

cote humain, rien nous prouve que la personne qui vote est bien la bonne. on pourrait avoir une clef numerique personnelle deposee en mairie et qui servirait a valider votre propre code et on pourrait meme voter en validant par son adn mais on revient au meme probleme de depart : qui valide la machine qui valide le vote ? c'est techniquement impossible.

le probleme du vote electronique est un probleme de confiance en deleguant son vote à un prestataire exterieur.

*en utilisant de l'électronique libre et des logiciels libres sur des réseaux libres, on peut limiter la triche mais toute sécurisation informatique/électronique est vulnérable un jour ou l'autre.
on pourrait peut être s'en servir pour des votes rapides moins importants mais j'estime que pour voter afin de choisir les personnes qui écriront les lois dont celle du choix du système de vote en utilisant des systèmes électroniques est soit un manque de lucidité, soit une arnaque en toute conscience.*

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

ALABERGERIE

le 24 mai 2012 - 19:43 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Tout à fait d'accord pour renifler ici une arnaque. Il n'est que de voir comment l'UMP s'est accrochée à cette idée de vote électronique. La solution humaine (urne, président, assesseurs, dépouilleurs, délégués de candidats, public en visite) est la moins chère et la plus sûre. Cependant, attendu que la souveraineté aura tendance à s'écouler des palais vers de plus vastes assemblées, il me semble nécessaire de réfléchir à des solutions informatisées pour, comme tu dis, les votes à moindre enjeux, de façon à ce que des foules d'internautes réunis en ateliers de création législative puissent prendre des décisions concernant des propositions de lois sur des sujets où ils sont compétents, quitte à ce que celles-ci soient formalisées plus en aval avant d'être présentées.

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

ALTOS

le 24 mai 2012 - 21:25 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Une méfiance étayée :

Les voix officielles (politiques, administrations, prestataires) vont forcément nous dire que tout se passe bien. Je me souviens que les mêmes disaient que tout se passait bien lors de l'élection par Internet pour les dernières prud'homales à Paris. Résultat : sanction de la CNIL contre le ministère du travail compte tenu des graves dysfonctionnements constatés, mais la CNIL a décidé de ne pas rendre publique sa délibération, ce qui ajoute à la suspicion.

Pour se faire une idée, elle est consultable à l'adresse suivante : <http://www.ordinateurs-de-vote.org/Prud-homales-une-liste-accablante.html>

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

JAC

le 25 mai 2012 - 11:14 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



En fait, il s'agissait de faire voter les "étrangers" coûte que coûte.

En février mars, je me trouvais à l'étranger. En naviguant sur la Toile, on a identifié ma connexion car j'allais sur des sites en français sur une adresse IP de l'étranger. J'ai donc eu droit à des placards publicitaires pour m'inciter à m'inscrire alors qu'aucune campagne en ce sens n'a été menée en France.

D'autre part, on m'expliquait que j'avais toutes les solutions possibles pour voter : dans les isolements, par procuration, par correspondance, par vote électronique. ces dernières possibilités n'existent pas en France.

On savait à l'époque que les Français de l'étranger votent majoritairement à droite. 11 députés, cela peut faire basculer une majorité.

Ceci explique cela ???

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

PLOUM

le 25 mai 2012 - 17:52 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Je ne peux y aller que de mon ton alarmant :
http://ploum.net/post/france_internet_vote et de mon inquiétude: <http://ploum.net/post/le-23-mai>

Et pourtant, je ne suis pas Français. Mais je ne vois pas pourquoi mon pays ne suivrait pas le même exemple...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

EL SINSÉ

le 26 mai 2012 - 18:44 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



En passant ... juste 1 lien :

Comment se faire élire député des Français résidant à l'étranger en une journée de travail et un investissement de 12€

<https://joindiaspora.com/posts/1651344>

Cré-@ctivement votre à tous

El Sinsé

PS Pourquoi pas envoyer ce lien à tous les députés de France et de Navarre histoire de faire exploser le binz ? Ce serait rigolo tout plein

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

FRÉDÉRIQUE RUGGIERI

le 26 mai 2012 - 18:45 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Je trouve le système défaillant!! C'est scandaleux!!

Je suis candidate à l'élection législative 2012 dans la 9ème circonscription pour les expatriés français et ce vote électronique défectueux est un calvaire pour les électeurs.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

WILNOCK

le 28 mai 2012 - 7:25 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Français qui vit en Asie depuis 5-6 ans environs (11ème Circ)
C'est bien la première fois que l'on me propose de faire quelque chose via Internet qui va à l'encontre de ma geekitude.

Dans tous les autres cas de figure, j'aurai fait des pieds et des mains pour rester à la maison un Dimanche Matin.

Dans son cycle de conférence Gerard Berry avait signaler que le "vote démocratique" anonyme, sécurisé... était parfaitement impossible dans une chaîne immatérielle informatique, l'action de vote étant elle-même une démarche physique penser et créer à une époque où l'informatique n'existait pas.

A noter également une autre situation contradictoire du vote électronique: Les instances de votes sont ouvertes, et les mails/newsletter des candidats continuent d'affluer. Là où une situation démocratique serait de stopper ces mails une fois les votes ouverts. En métropole, 48h avant les votes, c'est le silence le plus complet.

Un exemple de mon Tag: "Election 2012" ce Lundi Matin

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JC

le 28 mai 2012 - 9:31 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



L'éducation nationale a du subir, lors de ses élections professionnelles de fin 2011 le même vote par internet, multiples bugs, impossibilités de voter nombreuses, taux de

participation divisé par deux.

Ce vote à simplement servi de test grandeur nature (prés de 1 millions de votants) à ATOS Origin, la société du sarkosiste T Breton, qui à obtenu le marché (nouveau pour cette société, alors que de spécialistes existaient, pour 5 millions d'€, le vote papier coutant 3 M€).

Les 3 "experts indépendant" étaient des salariés de ATOS !

Anonimus, à vos claviers!

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

OGIER

le 29 mai 2012 - 1:28 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



En faisant ce genre d'affirmation, il serait bon de donner des références

...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

EL SINSÉ

le 30 mai 2012 - 19:06 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bonsoir

Si ces votes ne sont pas annulés ... :-)

Cré-@ctivement votre

" Comment mon ordinateur a voté à ma place (et à mon insu) "

<http://vimeo.com/42935480>

En mai 2012, les français résidants à l'étranger ont la possibilité de voter via Internet pour les deux tours des élections législatives. Cette vidéo illustre une attaque de type "homme du milieu" ("man in the middle attack"), réalisée par une injection de code "à chaud" sur le programme de vote "sécurisé", en condition réelle d'utilisation.

Pour le document correspondant:

scribd.com/doc/94990325

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

4 pings

Revue de presse : Le vote par Internet en question | Pablo MARTIN GOMEZ le 24 mai 2012 - 11:07

[...] Owni : LE VOTE ÉLECTROCUTÉ [...]

Pour les législatives je voterais Pirate !! Mon petit coin de oueb le 25 mai 2012 - 0:32

[...] chose d'extrêmement grave est en train de ce passer pour la démocratie en France. Et pourtant personne n'en parle [...]

My electronic voting adventures | Haggis à l'orange le 26 mai 2012 - 14:43

[...] Libération and OWNI about technical difficulties and concerns about [...]

A (electronically) voté!! Haggis à l'orange le 27 mai 2012 - 20:00

[...] – OWNI <http://owni.fr/2012/05/23/vote-internet-francais-etranger/> [...]

